



SOMMAIRE

RAPPORT DE
MONITORING DU
PMAD

ÉDITION 2015

UN GRAND MONTRÉAL
ATTRACTIF, COMPÉTITIF
ET DURABLE



Communauté métropolitaine
de Montréal



PMAD

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT



[CommunauteMetropolitaineDeMontreal](#)



[@cmm_info](#)

Crédits photos | © CMM.

ISBN 978-2-924076-45-3

ISBN 978-2-924076-40-0 (PDF)

Dépôt légal: Juin 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



La version intégrale du Rapport de monitoring du PMAD édition 2015 peut être consultée au www.cmm.qc.ca.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4360 km².

COMPÉTENCES

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le développement artistique ou culturel;
- le logement social;
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;

- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux.

Elle intervient également dans la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts et produit des outils d'information en matière de géomatique.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des dix meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

Le Grand Montréal coïncide, à quelques exceptions près, avec le territoire de la région métropolitaine de recensement. Il est caractérisé par la continuité de son milieu bâti et par l'intensité des déplacements et des échanges entre les différents secteurs qui le composent. Le Grand Montréal constitue un milieu de vie pour près de 3,9 M d'habitants qui y demeurent, y travaillent, y étudient et s'y divertissent.

Le territoire du Grand Montréal regroupe 82 municipalités réparties en cinq secteurs géographiques : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, la couronne Nord et la couronne Sud.

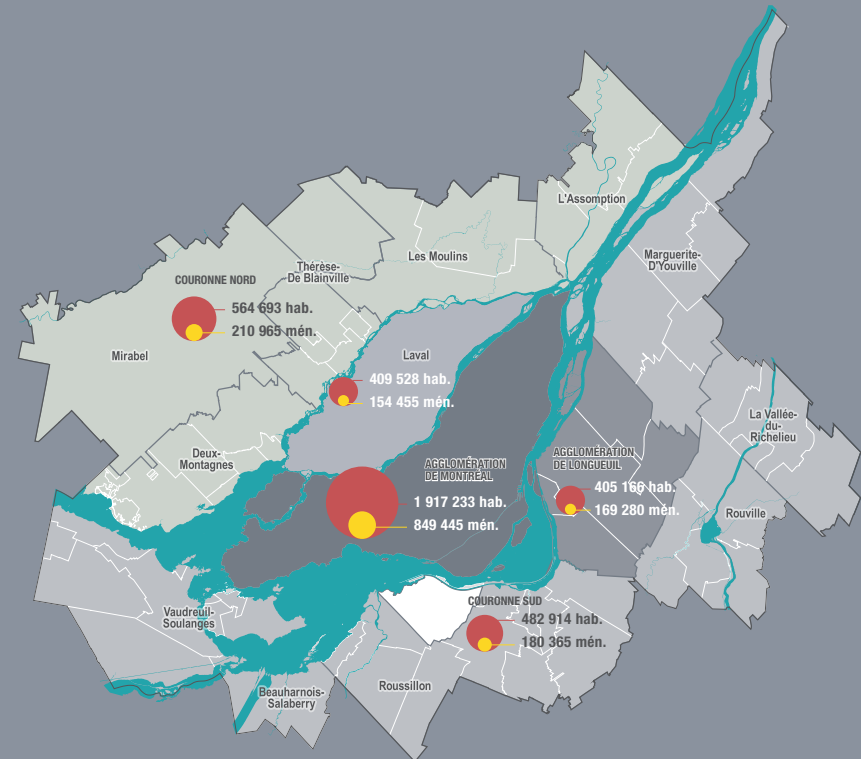
Les 82 municipalités du Grand Montréal font également partie d'une des 14 municipalités régionales de comté (MRC) ou agglomérations comprises, en tout ou en partie, sur le territoire du Grand Montréal.

Dans la couronne Nord, on retrouve les MRC Les Moulins, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel ainsi qu'une portion des MRC de L'Assomption et de Deux-Montagnes.

Dans la couronne Sud, on retrouve les MRC de Marguerite-d'Youville et de Roussillon ainsi qu'une portion des MRC de Beauharnois-Salaberry, de La Vallée-du-Richelieu, de Vaudreuil-Soulanges et de Rouville.

Pour leur part, l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil ainsi que Laval sont des territoires équivalents aux MRC tout en composant trois des cinq grands secteurs géographiques du Grand Montréal.

Carte 1. 14 MRC et agglomérations du Grand Montréal



Sources : Institut de la statistique du Québec, *Décret de la population, 2015*; Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*.
 Traitement : CMM, 2015.



Je suis fier de vous présenter le rapport bisannuel de suivi de la mise en oeuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Ce rapport démontre l'ampleur des énergies déployées par la Communauté et ses partenaires afin de mettre en œuvre le tout premier plan d'aménagement et de développement pour le Grand Montréal.

Avec le PMAD, le Grand Montréal participe à une mouvance mondiale qui vise à doter les instances métropolitaines d'outils d'aménagement

et de planification territoriale permettant de gérer l'urbanisation dans une perspective de développement durable.

À l'heure où les régions métropolitaines jouent un rôle toujours plus important en matière de développement, les élus du Grand Montréal ont su unir leur force afin de se doter d'un plan de match clair en matière d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, à l'heure des premiers bilans, nous pouvons tous constater que le PMAD n'est pas demeuré un outil de planification sans lendemain. D'ores et déjà, ce plan a su mobiliser les élus et les différents partenaires autour de nombreux projets métropolitains qui touchent chacun des secteurs du Grand Montréal.

En plus de travailler sur des actions concrètes qui contribueront à l'aménagement durable de la région, les MRC, les agglomérations et les municipalités du Grand Montréal sont actuellement à pied d'œuvre afin de rendre conformes leurs outils de planification

aux objectifs du PMAD.

L'influence du PMAD est déjà importante et on observe un peu partout dans la région le développement de nouveaux quartiers denses et vivants qui s'inspirent des grands principes de l'aménagement durable.

À la lumière de ce rapport de suivi, je constate que le PMAD propulse la région vers l'avant et engage tous les élus provenant des 82 municipalités de la CMM à faire cause commune pour le Grand Montréal. C'est en travaillant ensemble que nous pouvons concilier les intérêts de la région. C'est en étant solidaires que nous allons assurer une meilleure qualité de vie à la population. C'est en misant sur notre complémentarité que nous saurons tirer notre épingle du jeu sur l'échiquier international.

**Maire de Montréal et
président de la Communauté
Denis Coderre**



Trois ans après l'entrée en vigueur du PMAD, en mars 2012, le bilan des activités de la Communauté, en lien avec la mise en œuvre de ce plan, est très riche. Il témoigne du dynamisme d'une instance dédiée à la planification, à la coordination et au financement métropolitain et qui, au cours des dernières années, a multiplié les actions et les initiatives afin de déployer ce premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Dans le but d'appuyer l'objectif de concentrer 40 % de la croissance des ménages dans des quartiers autour des points d'accès au transport en commun (quartier TOD), la Communauté a mis sur pied, grâce à une entente avec le gouvernement du

Québec, un programme d'appui à la conception de projets novateurs de type TOD. La Communauté a également organisé différents événements liés à l'aménagement de quartiers TOD et à l'aménagement durable. Un nouveau plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, misant notamment sur l'inclusion du logement social en aires TOD, a également été élaboré.

Afin d'appuyer l'objectif de favoriser une occupation optimale de la zone agricole, la Communauté adoptera sous peu un plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles. La Communauté a également apporté un appui financier et technique aux MRC et aux agglomérations pour l'élaboration de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA).

En matière de risques anthropiques, des comités regroupant plusieurs partenaires ont été mis en place, plus particulièrement en ce qui concerne le transport ferroviaire et les projets d'oléoducs. Un guide a notamment été réalisé pour aider les municipalités, les MRC et les agglomérations à se doter de mesures permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse

des usages aux abords du réseau ferroviaire.

Dans le dossier de la Trame verte et bleue, cinq projets demeurent priorités, soit le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno, le Corridor forestier Châteauguay-Léry, le Parc-plage du Grand Montréal ainsi que le Parc de la rivière des Mille-Îles. Il faut aussi signaler la poursuite des programmes Fonds vert et Fonds bleu et la mise sur pied d'une table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal.

Ainsi, la Communauté a été proactive au cours des dernières années et a appuyé les élus afin que le PMAD se traduise en actions concrètes. Elle poursuivra le travail au cours des prochaines années afin que la mise en œuvre du PMAD continue de façonner le visage de la région métropolitaine et contribue à bâtir un Grand Montréal attractif, compétitif et durable.

Directeur général de la Communauté
Massimo Iezzoni



Le rapport bisannuel de suivi de la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) a pour objectif de fournir aux élus, aux différents intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal, ainsi qu'au grand public, de l'information pertinente et à jour concernant l'avancement de la mise en œuvre du PMAD et les progrès réalisés en fonction des objectifs identifiés. Le rapport présente également l'état d'avancement des exercices de conformité au PMAD entrepris par les 14 municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations présentes sur le territoire de la CMM puisque celles-ci doivent rendre leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD.

Le rapport de suivi du PMAD fait suite au Bilan 2013 de la mise en œuvre du PMAD publié dans la collection des *Cahiers métropolitains* de la CMM¹.

Rappelons que le PMAD est le premier plan d'aménagement de portée métropolitaine à voir le jour dans la région montréalaise. Entré en vigueur

en mars 2012, celui-ci a pour finalité d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective de développement durable sur un horizon de vingt ans, soit pour la période 2011-2031.

En raison de la courte période s'étant écoulée depuis son adoption, l'impact réglementaire du PMAD n'est pas encore optimal et se fera pleinement sentir lorsque toutes les MRC auront rendu leur outil de planification conforme au PMAD, et que les municipalités de la CMM auront par la suite arrimé leurs outils d'urbanisme aux outils de planification territoriale de leur MRC respective.

Toutefois, la Communauté a été proactive à développer un ensemble d'actions et d'initiatives concrètes et la mise en œuvre du PMAD est ainsi engagée sur la bonne voie. Son influence auprès des instances politiques et des promoteurs de la région est déjà importante et la prise en considération de ses orientations, objectifs et critères se fait sentir sur un grand nombre de projets touchant l'aménagement et le développement de la région.

Ce sommaire présente les éléments suivants de manière synthétique:

- les actions réalisées par la Communauté dans le cadre de la mise en œuvre du PMAD;
- l'état d'avancement des exercices de concordance au PMAD;
- différents indicateurs clés du suivi du PMAD.

¹ http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/cahiersMetropolitains_no02.pdf



MISE EN ŒUVRE DU PMAD : PLUS D'UNE VINGTAINE D' ACTIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNAUTÉ

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, la Communauté a mis en place un ensemble d'actions et d'initiatives permettant de soutenir sa mise en œuvre. Certaines de ces actions sont issues du *Plan d'action 2012-2017* du PMAD, qui propose une vingtaine d'actions associées aux trois grandes orientations du PMAD ainsi qu'au monitoring et à la participation de la société civile.

Parmi les actions et les initiatives mises en place au cours des dernières années par la Communauté, mentionnons l'avancement des travaux liés au programme d'appui pour la réalisation de

projets novateurs de type TOD (*Transit-Oriented Development*), l'appui à la réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA), le début des travaux pour la mise sur pied d'un premier axe du Réseau vélo métropolitain ainsi que le développement de différents projets de protection et de mise en valeur de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Globalement, la Communauté a entrepris ou complété plus d'une vingtaine d'actions et d'initiatives en lien avec la mise en œuvre du PMAD depuis l'entrée en vigueur de celui-ci.





OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN AIRES TOD ET À L'EXTÉRIEUR DES AIRES TOD

→ APPUI À LA CONCEPTION DE 17 PROJETS NOVATEURS DE TYPE TOD

→ TENUE D'UNE MISSION ET DE DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DE QUARTIERS TOD ET À L'AMÉNAGEMENT DURABLE

→ ÉLABORATION DU *PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE, 2015-2020*

QUI MISE NOTAMMENT SUR L'INCLUSION DU LOGEMENT SOCIAL EN AIRES TOD ET EN CORRIDORS DE TRANSPORT

→ ADOPTION D'UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES INDUSTRIELS

→ COLLABORATION AUX TRAVAUX DU COMITÉ D'AXE TASCHEREAU/ROUTE 132



FAVORISER UNE OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE

→ SOUTIEN À L'ÉLABORATION DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) PAR LES MRC ET LES AGGLOMÉRATIONS DE LA RÉGION

→ TENUE DE FORUMS MÉTROPOLITAINS SUR LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

→ ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES



IDENTIFIER ET ENCADRER LES CONTRAINTES MAJEURES DE NATURE ANTHROPIQUE CHEVAUCHANT PLUSIEURS MRC

- MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
- MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE VIGILANCE MÉTROPOLITAIN SUR LES PROJETS D'OLÉODUCS
- RÉALISATION D'UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LA COHABITATION DES NOUVEAUX USAGES AUX ABORDS DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES



HAUSSER LA PART MODALE DU TRANSPORT EN COMMUN

- ADOPTION D'UN RAPPORT ET D'ÉTUDES CONCERNANT LE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN
- IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN



OPTIMISER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU ROUTIER POUR SOUTENIR LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT IDENTIFIANT LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN
- ÉLABORATION D'UN RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE L'AUTOROUTE 30 EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DU GRAND MONTRÉAL



FAVORISER LA MOBILITÉ ACTIVE

- MISE EN ŒUVRE DU PREMIER AXE DU RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN : LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE.
- TENUE DU FORUM VÉLO MÉTROPOLITAIN



PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS

- PUBLICATION D'UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VISANT À APPUYER LA PROTECTION DES BOISÉS ET DES CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS
- ACQUISITION ET CONSERVATION D'ESPACES BOISÉS DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT
- MISE SUR PIED DE LA TABLE DES MAIRES ET MAIRESSES POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DU GRAND MONTRÉAL



METTRE EN VALEUR LE MILIEU NATUREL, LE MILIEU BÂTI ET LES PAYSAGES DANS UNE PERSPECTIVE INTÉGRÉE À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES

- MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE
- ÉLABORATION DE PLANS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR D'ENSEMBLES PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DE PORTÉE MÉTROPOLITAINE
- PUBLICATION DE CADRES DE RÉFÉRENCE POUR APPUYER LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
- MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX PROJETS DE MISE EN VALEUR FINANCÉS PAR LE FONDS BLEU
- TENUE D'UN FORUM SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL



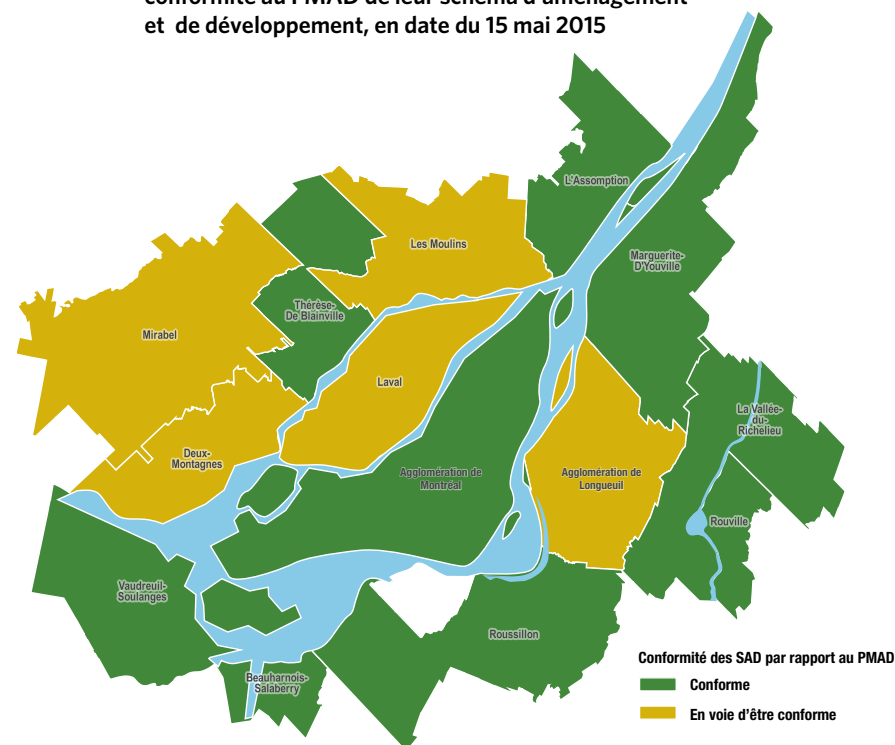
CONCORDANCE : 9 DES 14 MRC ET AGGLOMÉRATIONS DU GRAND MONTRÉAL DISPOSENT MAINTENANT D'OUTILS DE PLANIFICATION CONFORMES AUX EXIGENCES DU PMAD

En date du 15 mai 2015, c'est-à-dire trois ans après l'entrée en vigueur du PMAD, 9 des 14 municipalités régionales de comté (MRC) et agglomérations présentes sur le territoire de la CMM ont rendu leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD grâce à, notamment, l'adoption d'un règlement de concordance. Deux autres MRC devraient avoir complété leur processus de conformité au PMAD d'ici la fin de l'année 2015 (Les Moulins et Mirabel) et deux autres au cours de l'année 2016 (l'agglomération de Longueuil et Laval).

Rappelons qu'une fois que les SAD des MRC et des agglomérations sont conformes au PMAD, les municipalités doivent ajuster leurs règlements et leur plan d'urbanisme afin qu'ils correspondent au SAD de leur MRC ou agglomération respective, et ce, dans un délai de six mois.

L'impact réglementaire du PMAD ne se fera donc pleinement sentir que lorsque les MRC auront rendu conforme leur outil de planification au PMAD et que les municipalités de la CMM auront arrimé leurs outils d'urbanisme à l'outil de planification territoriale de leur MRC ou agglomération respective.

Carte 2. MRC et agglomérations du Grand Montréal en fonction de la conformité au PMAD de leur schéma d'aménagement et de développement, en date du 15 mai 2015





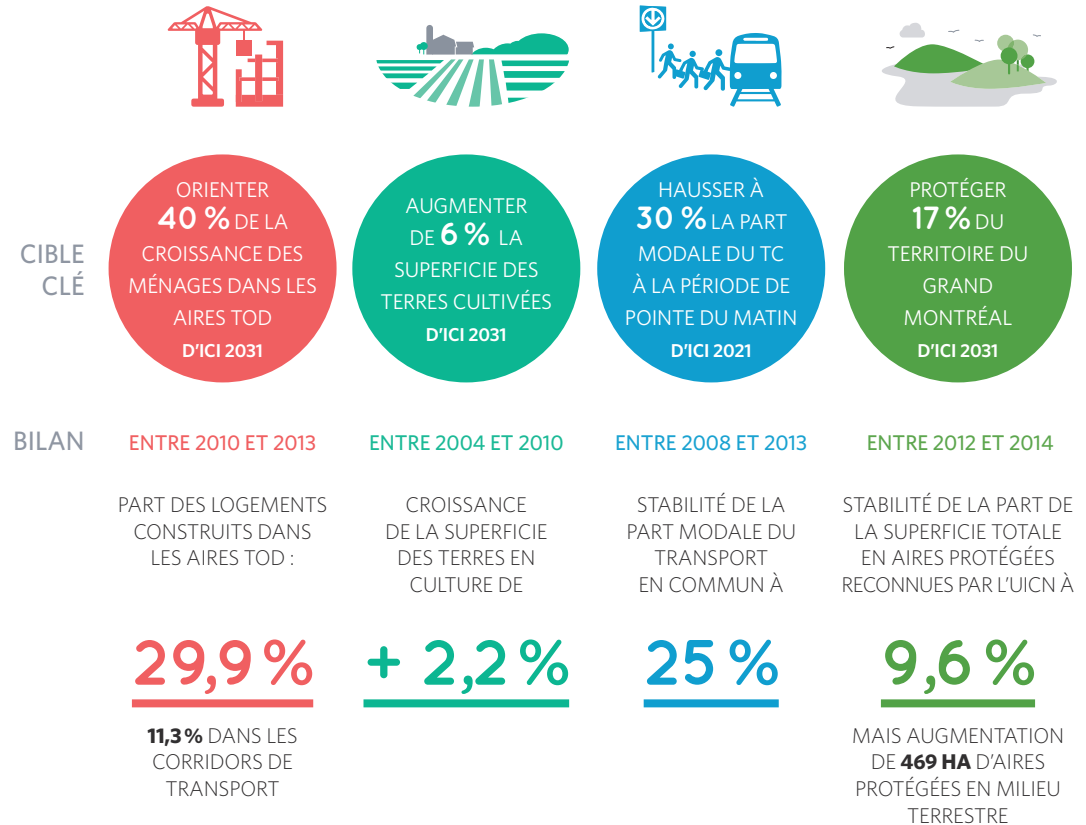
INDICATEURS CLÉS DU PMAD

Le PMAD présente un certain nombre de cibles chiffrées en lien avec ses différents objectifs. Quatre de ces cibles peuvent être qualifiées de cibles clés du PMAD et sont au cœur des travaux de la CMM: orienter 40% de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031, augmenter de 6% la superficie des terres cultivées d'ici 2031, hausser à 30% la part modale des déplacements effectués par transport en commun à la période de pointe du matin d'ici 2021, protéger 17% du territoire du Grand Montréal.

Un ensemble d'indicateurs complémentaires permettent également d'apprécier le progrès réalisé dans l'atteinte des objectifs du PMAD.

Il est important de noter que les indicateurs présentés dans le rapport de monitoring du PMAD sont élaborés à partir des plus récentes données disponibles. En raison de la courte période de temps qui s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur du PMAD, certaines données présentées ne sont disponibles que pour des périodes antérieures à l'entrée en vigueur du PMAD. Elles pourront servir de point de référence dans le cadre des exercices subséquents de suivi du PMAD.

> Cibles clés du suivi du PMAD



> Autres indicateurs clés du suivi du PMAD



AUGMENTATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE EN AIRES TOD

DENSITÉ GLOBALE : **53 LOG./HA**
DENSITÉ DES LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 2010-2013 : **76 LOG./HA**

AUGMENTATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE À L'EXTÉRIEUR DES AIRES TOD

DENSITÉ GLOBALE : **20 LOG./HA**
DENSITÉ DES LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 2010-2013 : **27 LOG./HA**

LA CONGESTION ROUTIÈRE DEMEURE IMPORTANTE DANS LA RÉGION

LE GRAND MONTRÉAL COMPTE PARI MI LES **10** RÉGIONS NORD-AMÉRICAINES AUX PRISES AVEC LES PLUS IMPORTANTS PROBLÈMES DE CONGESTION ROUTIÈRE

42 HA DE BOISÉS PROTÉGÉS PAR LE FONDS VERT ET LE PROGRAMME DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DEPUIS 2012

17 AIRES TOD BÉNÉFICIENT D'AIDES À LA CONCEPTION DE PROJETS NOVATEURS

PLANIFICATION ENTAMÉE DANS 6 D'ENTRE ELLES

PLUS FORTE PRÉSENCE DE LOGEMENTS LOCATIFS ET SOCIAUX ET ABORDABLES EN AIRES TOD QUE DANS LE RESTE DE LA RÉGION

63,5% DES LOGEMENTS EN AIRES TOD SONT LOCATIFS;
6,9% SONT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

48 % DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE COMPLÉTÉ, SOIT 68,1 DES 143 KM DU SENTIER

13 PROJETS DE MISE EN VALEUR EN COURS OU COMPLÉTÉS GRÂCE AU PROGRAMME DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DEPUIS 2013

LÉGÈRE DIMINUTION DE LA PART DE L'EMPLOI DANS LES PÔLES ÉCONOMIQUES, À L'EXCEPTION DU PÔLE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

35,5% DES EMPLOIS CONCENTRÉS DANS LES PÔLES

STABILITÉ DE LA PART MODALE DU TRANSPORT ACTIF À 13 % ENTRE 2008 ET 2013

58 KM DE RIVES MIS EN VALEUR PAR LE FONDS BLEU





Communauté métropolitaine
de Montréal

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil. Elle compte, en 2015, près de 3,9 millions d'habitants répartis sur une superficie de plus de 4 360 kilomètres carrés.



Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599

www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca